

1617_011.jpg

Histoire de nostre temps.

II

sans qu'aucune dissension s'en fust iamais ensui-
 uie. Bien dauantage qu'il y auoit encore quel-
 ques Ministres pleins de vie qui ne se desdi-
 roient point d'auoir depuis quarante ans ensei-
 gné ceste mesme doctrine, sans que personne
 s'y opposast. Que pour le regard des Docteurs;
 l'on sçauoit assez dans les Prouinces voisines
 qu'ils n'auoient iamais quitté ceste doctrine;
 que leur propre tesmoignage, & leurs liures en
 faisoient foy, comme le liure d'Anastase Veluan
 imprimé à Gueldres en l'an 1554. adressé aux E-
 tats de Zutphen, & recommandé par fois par
 quelques principaux Ministres ses Auditeurs:
 Ce qui paroissoit encore assez par les liures de
 Gellius Sneecanus, premier Ministre de l'Eglise
 de Frise.

Quant aux escrits de Melancton, Bulinger,
 Hemmingius, & de plusieurs autres estrangers,
 ce seroit superfluité d'en parler, lesquels bien
 que differents d'opinion en cet Article, ont tou-
 siours esté grandemét estimez de Calvin, de Be-
 ze & des autres Theologiens de l'Eglise refor-
 mée. Qu'on n'ignoroit point que ceux-là mes-
 me qui tenoient la Confession d'Ausbourg,
 (i. la Lutherienne) de differente opinion avec
 les Eglises reformées, non seulement en cet ar-
 ticle, mais en celuy de la Cène du Seigneur, &
 en plusieurs semblables, bien qu'ils enseignas-
 sent le contraire, n'estoient forclos neantmoins
 de l'vnion & fraternité Chrestienne avec les
 Reformez, veu qu'ez precedentes années, &
 tousiours depuis, les Eglises reformées & les

1617_012.jpg

12

M. DC. XVII.

Princes aussi les auoient inuitez à l'vniion fraternelle, sans les empescher de viure en liberté de leurs opinions, tant pour le regard de cecy que des autres articles; En quoy le Prince d'Orange, & diuers Synodes tenus iadis auoient soigneusement trauaillé.

Qu'au reste aucun de ceux qui auoient présenté la Remonstrance & les cinq articles n'auoit demandé, ny ordonné de son autorité qu'on eust à introduire en l'Eglise quelque nouvelle opinion; Qu'ils auoient seulement requis l'observation de ces cinq articles de la Predestination pour estre creus comme necessaires à salur: & que ceux auxquels leur conscience ne permettoit point de s'esleuer plus haut n'estoient nullement forcez de les embrasser & enseigner. Aussi qu'ils auoient fait en sorte depuis quarante ans passez que cest article se traietaist dans l'Eglise, tant pour le regard de ceste opinion que de l'autre, avec vne meure & exacte intention.

*Response à la
demande d'un
Synode na-
tional.*

Quant audit Synode national des Prouinces vnies, lequel on demandoit; Que jà dez long temps eux (qui representoient les Estats d'Holande & Vest Frise) s'y estoient accordez auant les autres Prouinces, à sçauoir en l'an 1597. & ce afin que la Confession des Eglises reformees d'Holande, & des Prouinces vnies, dressees premierement par peu de personnes, fust examinee & corrigeée, s'estans apperceus qu'il y auoit certains mots que les Professeurs & Ministres de l'Eglise ne prenoient point en vn mesme sens. Que les autres Prouinces auoient consenty

d'un c
qu'on
la Co
mais c
si l'on
ral, il
qui p
confe
Qu
Prou
cord
node
ferer
sur ce
noie
defin
ny le
logie
peu c
niere
Q
foien
(qui
le) il
quel
la n
qu'au
res, f
l'Egli
mod
te R
en le

1617_013.jpg

Histoire de nostre temps.

13

d'un commun accord à ce Synode general, afin qu'on eust à examiner & corriger non seulement la Confession d'Holâde, & des Prouinces vnies: mais encore le Catechisme d'Heildeberg: Que si l'on n'auoit tenu cy-deuant vn Synode general, il ne s'en falloit prendre à eux; mais à ceux qui par le passé auoient tousiours refusé leur consentement à la correction desdits liures.

Qu'outre cela les Ministres de l'Eglise, & les Prouinces mesmes n'auoient peu tumber d'accord touchant la maniere de proceder en ce Synode. Et qu'au demeurant ils ne pouuoient differer plus long temps à expliquer leur opinion sur ce poinct, qui n'estoit autre, sinon qu'ils tenoient pour vne chose grandement difficile de definir quelque poinct de la Religion, duquel ny les anciens Docteurs de l'Eglise, ny les Theologiens nouveaux reformez, n'auroient iamais peu demeurer d'accord; Et ainsi bastir par maniere de dire de nouveaux articles de foy.

Que les choses en estans là reduites, ils ne pensoient pas qu'en aucune assemblée Prouinciale (qui ne pouuoit représenter l'Eglise Vniuerselle) il fust possible de s'accorder sur les poincts que les Ministres debattoient entr'eux; Que cela n'appartenoit qu'à l'Eglise Vniuerselle, & qu'au temps present telles decisions particulieres, souloient causer plusieurs dissensions dans l'Eglise, & vne fort petite esperance d'accommoder les controuerses entre ceux de differente Religion; comme pareillement confirmer en leur fausse opinion les ennemis de la verité.

1617_014.jpg

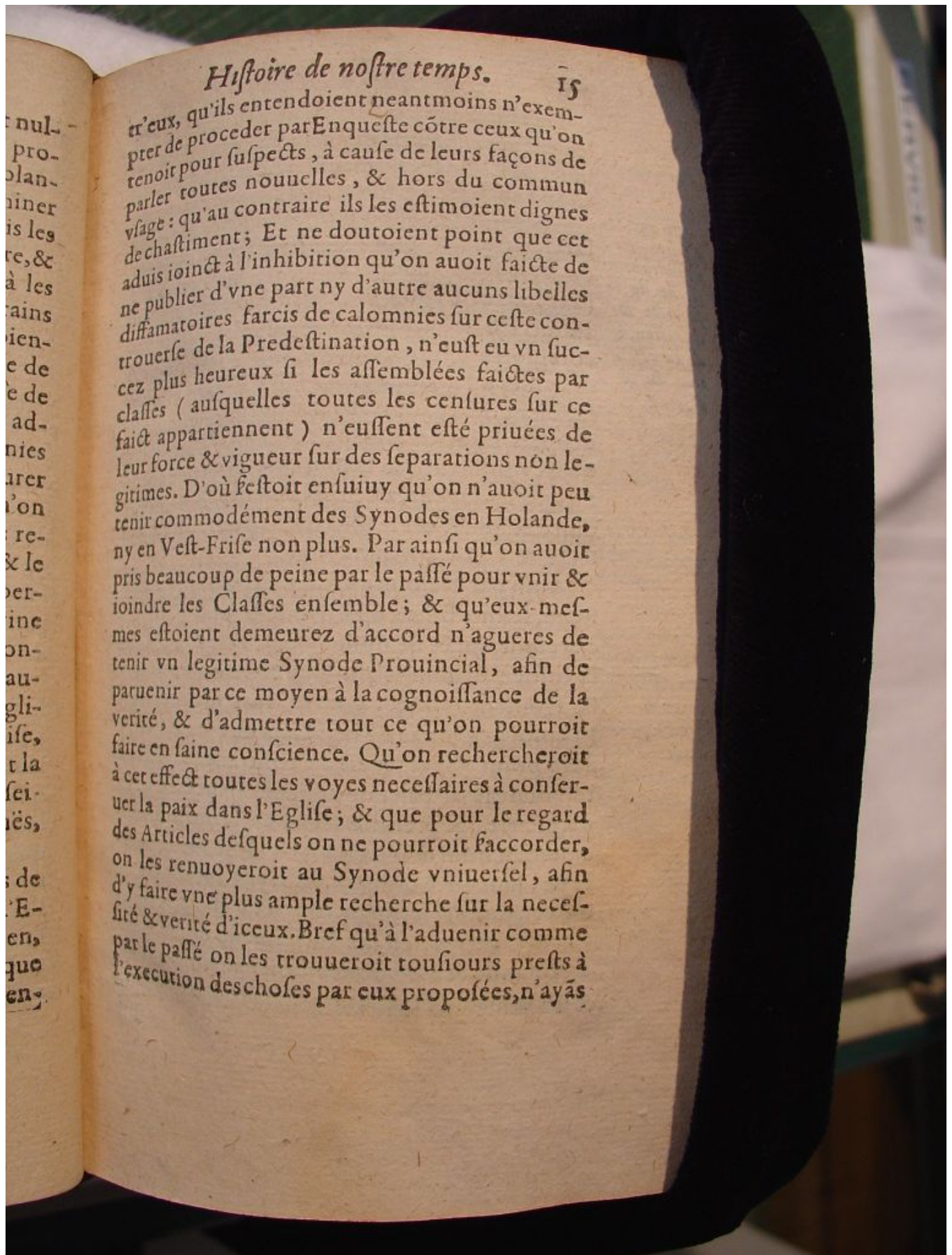
14

M. DC. XVII.

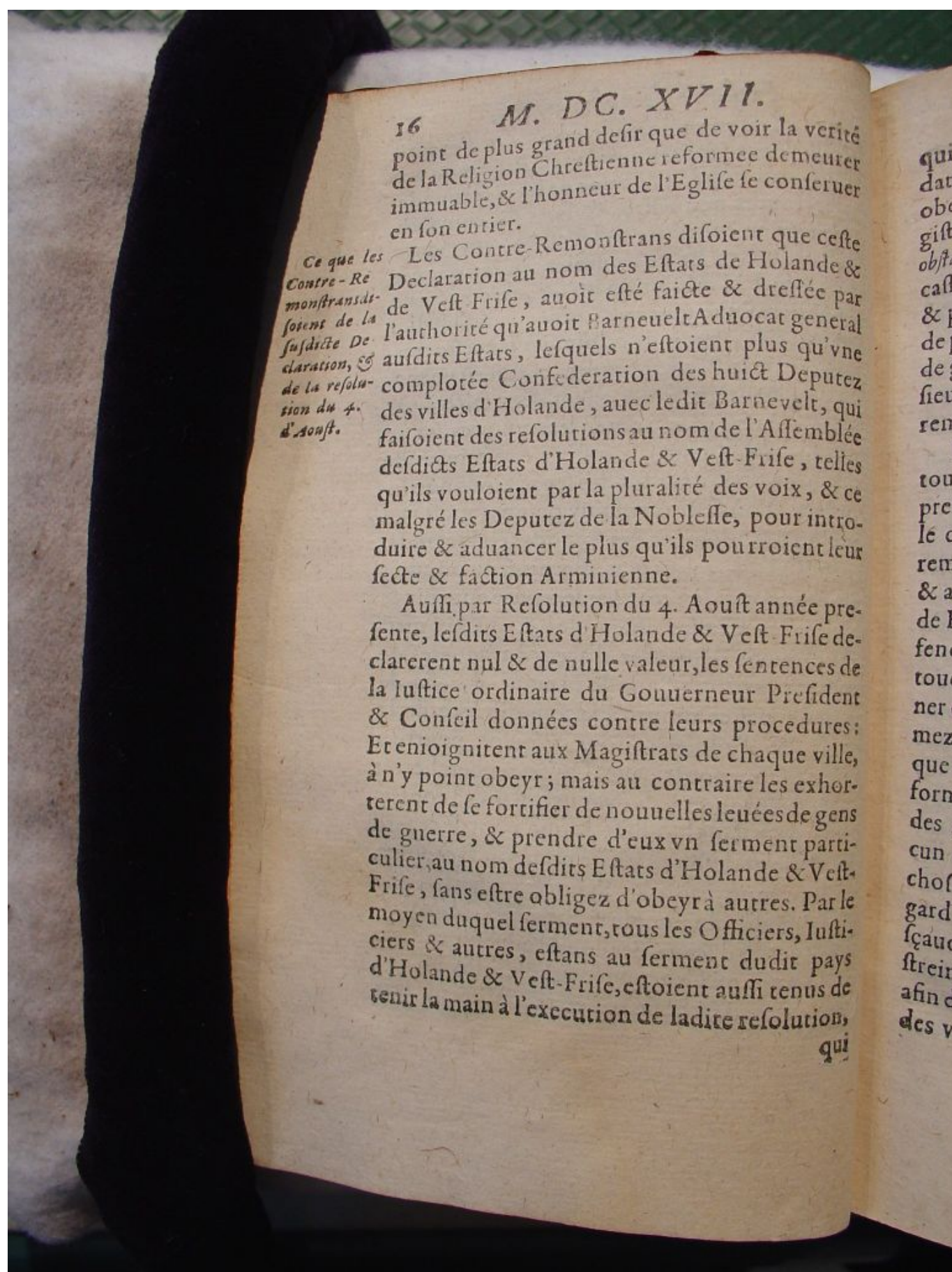
Que sur toutes choses ils ne pouuoient nullement approuuer la nouuelle maniere de proceder practiquée en quelques lieux de Holande & Vest Frise, où l'on auoit bien osé examiner non seulement les nouueaux Ministres, mais les anciens mesmes, d'une façon extraordinaire, & insupportable aux consciences, iusques à les astreindre aux escrits Ecclesiastiques de certains Theologiens plus estroitement que la bien-seance, & l'honneur qu'on doit à la parole de Dieu ne requierent; & prendre la hardiesse de faire de nouuelles constitutions (sans les en aduertir) touchant la doctrine & les ceremonies de l'Eglise. Que pour eux ils vouloiēt demeurer fermes en ceste opinion; que iusques à ce qu'on se fust mis à corriger la cōfession des Eglises reformées d'Holāde, & des Prouinces vnies, & le Catechisme d'Heildeberg, il ne deuoit estre permis à personne de proposer quelque doctrine que ce fust qui repugnast à ceste forme de concorde jà receuë, ny d'entreprendre non plus aucune chose cōtre la liberté, de laquelle les Eglises reformées, tant en Holāde qu'en Vest-Frise, auoient tousiours iouy par le passé touchant la doctrine de la Predestination, soit en enseignant des choses qu'on n'eust encores receuës, ou en y contraignant quelques-vns.

Qu'encores que leur intention ne fust pas de molester en aucune façon les Ministres de l'Eglise, qui viuoient paisiblement en gens de bien, ny de les forcer à respondre aux questions que les Theologiens mettoient en controuersé en-

1617_015.jpg



1617_016.jpg



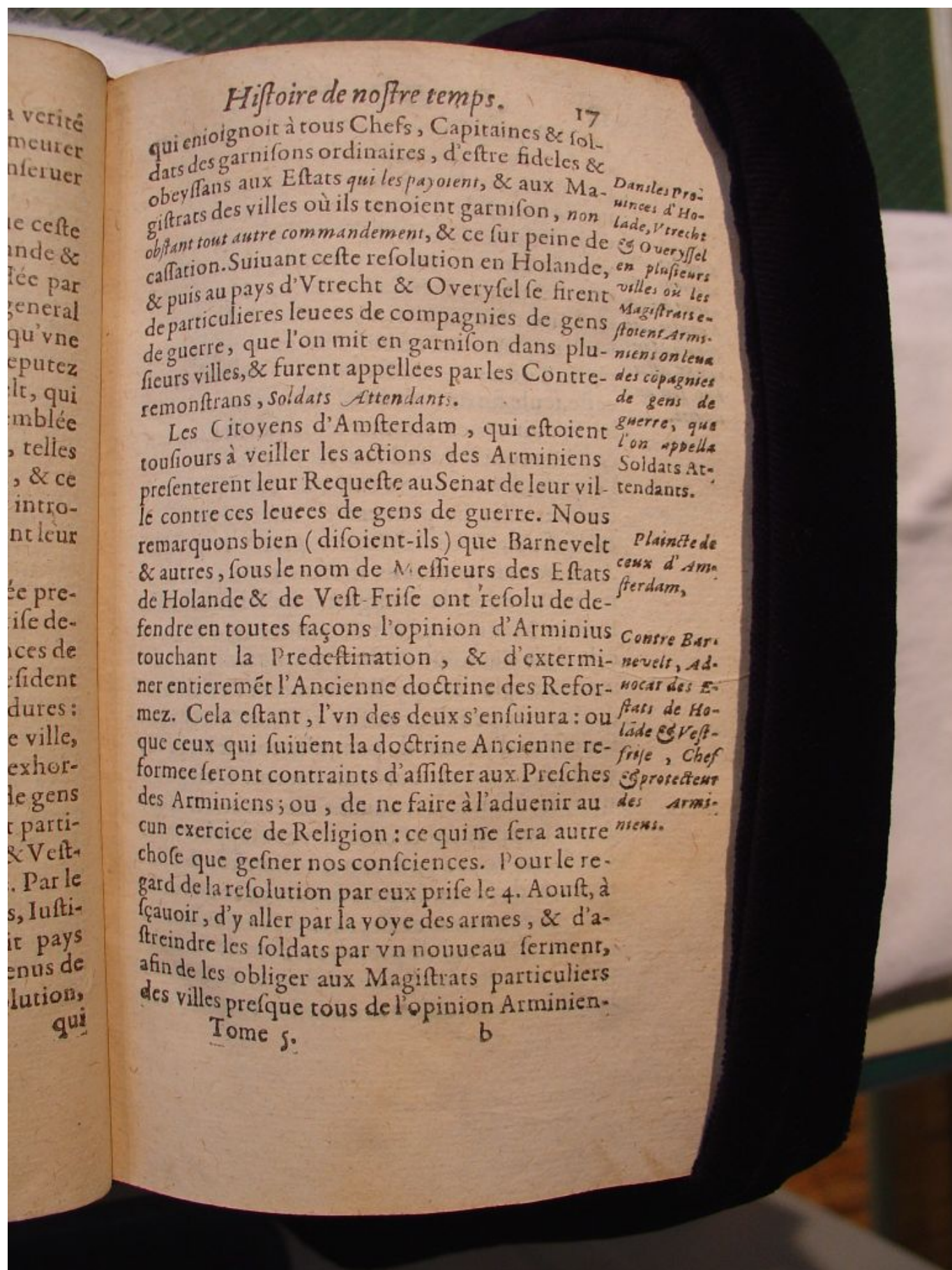
16 M. DC. XVII.

point de plus grand desir que de voir la verité de la Religion Chrestienne reformee demeurer immuable, & l'honneur de l'Eglise se conseruer en son entier.

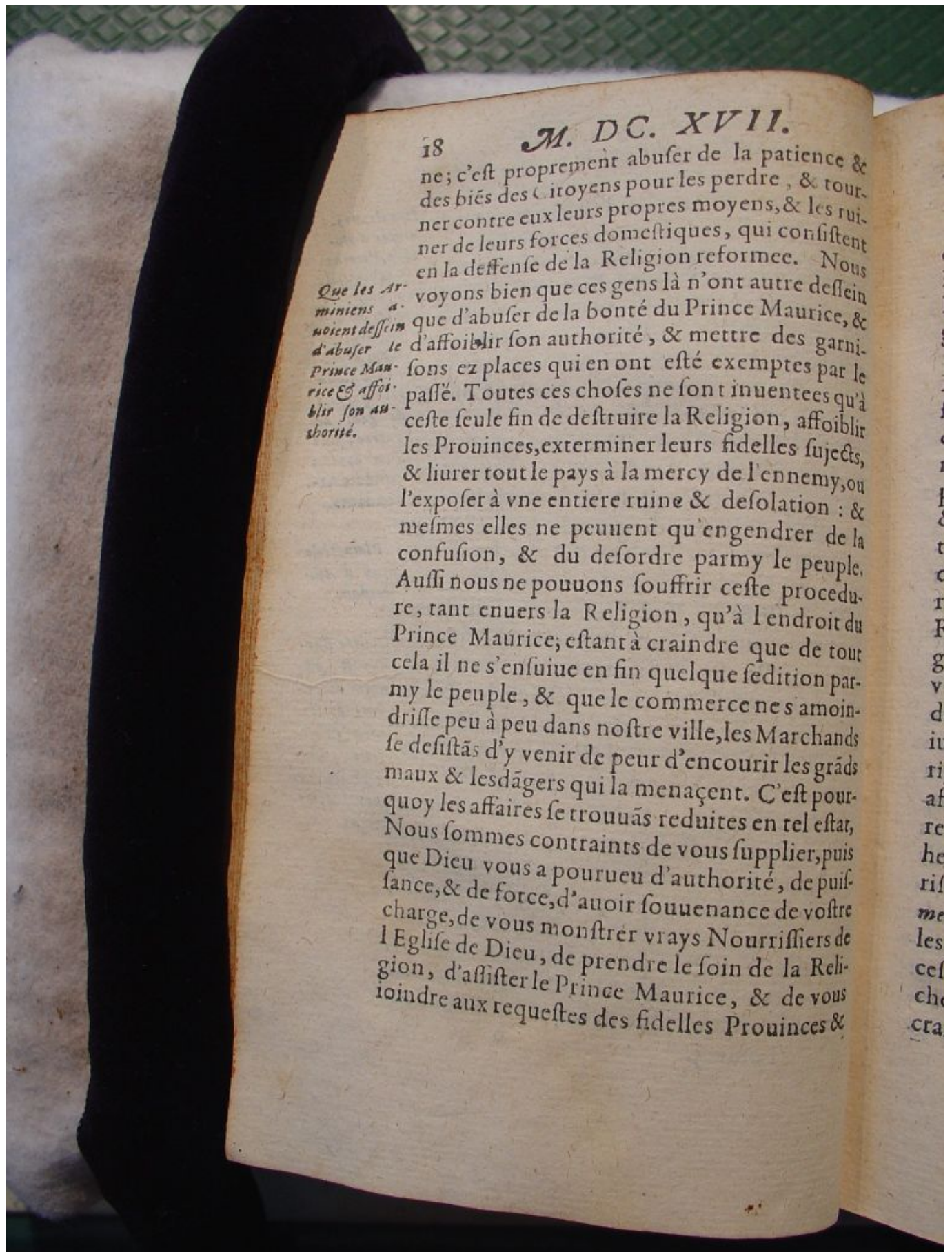
Ce que les Contre-Remonstrans disoient de la susdite Declaration, & de la resolution du 4. d'Aoust. Les Contre-Remonstrans disoient que ceste Declaration au nom des Estats de Holande & de Vest Frise, auoit esté faicte & dressée par l'autorité qu'auoit Barnevelt Aduocat general ausdits Estats, lesquels n'estoient plus qu'une complotée Confederation des huit Deputez des villes d'Holande, avec ledit Barnevelt, qui faisoient des resolutions au nom de l'Assemblée desdicts Estats d'Holande & Vest-Frise, telles qu'ils vouloient par la pluralité des voix, & ce malgré les Deputez de la Noblesse, pour introduire & aduancer le plus qu'ils pourroient leur secte & faction Arminienne.

Aussi par Resolution du 4. Aoust année presente, lesdits Estats d'Holande & Vest-Frise declarerent nul & de nulle valeur, les sentences de la Iustice ordinaire du Gouverneur President & Conseil données contre leurs procedures; Et enioignent aux Magistrats de chaque ville, à n'y point obeyr; mais au contraire les exhorterent de se fortifier de nouvelles leuées de gens de guerre, & prendre d'eux vn serment particulier, au nom desdits Estats d'Holande & Vest-Frise, sans estre obligez d'obeyr à autres. Par le moyen duquel serment, tous les Officiers, Iusticiers & autres, estans au serment dudit pays d'Holande & Vest-Frise, estoient aussi tenus de tenir la main à l'execution de ladite resolution, qui

1617_017.jpg



1617_018.jpg



1617_019.jpg

Histoire de nostre temps.

19
villes, qui demandent toutes d'un accord la tenue d'un Synode national.

Voilà ce que contenoit la Requête de ceux d'Amsterdam au Senat de leur ville : & voicy la Harangue que fit Charleton, Ambassadeur du Roy de la grãde Bretagne, à Messieurs les Estats generaux assemblez a la Haye.

Qu'il estimeroit grandement faillir envers Dieu, le Roy son Maistre, & Messieurs des Estats, s'il ne les aduertissoit des miseres publiques qu'il preuoyoit deuoir aduenir, & de l'vniuerselle ruine de toutes choses qui accompagnent ordinairement la dissention des Eglises & des Republicques; les affaires estans là reduites que peu s'en falloit qu'un chacun ne se precipitast à sa perte. Que cela estant, on le pourroit estimer peu memoratif du mandement du Roy son Maistre, en s'emble du deuoir de sa charge, & du serment qui l'obligeoit aux Prouinces vnies, en qualité de Conseiller des Estats, s'il ne deduisoit de poinct en poinct les choses qu'il iugeoit pouuoir seruir à la cognoissance de l'origine, du progresz, & de l'estat du present mal, afin qu'on eust meilleur moyen de penser aux remedes qu'on y pouuoit appliquer de bonne heure. Qu'encore qu'il n'ignorast point l'aphorisme d'Hypocrate, qui dit, *Que c'est folie d'vser de medecines e& maladies desesperees*; que neantmoins les affaires n'estoient point encores reduites à ceste extremite, bien qu'elles fussent si proches de leur derniere desolation, qu'on deust craindre que le conseil y seroit inutile & sans

*Harangue de
l'Ambassa-
deur du Roy
de la grand
Bretagne à
Messieurs les
Estats Gene-
raux des Pro-
uinces Vnies.*

b ij

1617_020.jpg

20 M. DC. XVII.

fruiſt. Que pour le regard de la controuerſe
dōt il s'agiſſoit, c'estoit vne chose aſſeuree, que
long temps auant Arminius (qui auoit eſté Pro-
feſſeur en Theologie à Leyden) vn erreur s'e-
ſtoit gliffé parmy quelques-vns, & vne doute
miſe en auant touchant certains poincts qui
concernoient l'article de la Predeſtinatiō. Que
nonobſtant tout cela l'Eſtat de l'Egliſe n'auoit
pas laiſſé de demeurer touſiours tranquille &
paiſible iuſques au temps d'Arminius; & que ſi
depuis des diuiſions & des troubles auoient e-
ſté excitez dans les Eglifeſ reformees, pour a-
uoir ſouffert cet erreur touchant la predeſtina-
tion, Meſſieurs des Eſtats ne s'en deuoient pren-
dre qu'à vn ſeul Arminius, qui en eſtoit l'origi-
ne & la ſource de la diuiſion. Que de ſes cédres
eſtoient nez certains eſprits, qui apres ſa mort
auoient faiſt tout leur poſſible pour eſclorre
dans l'Egliſe publiquement & à quelque prix
que ce fuſt les particulieres opinions par luy
couuees durant ſa vie. Que ceux-cy voyāſ bien
qu'ils n'y pouuoient paruenir par l'ordinaire
voye des aſſemblees Eccleſiaſtiques, auoient eu
recours aux Politiques, à ſçauoir aux Eſtats par-
ticuliers de chaſque Prouince des Prouinces
vnies. Qu'alors le nom d'Arminius oſté ils
auoient ſubſtitué en ſa place celui de Remon-
ſtrants & appellé, Contre-Remonſtrants, ceux de la
Religion reformee. Que par leurs efforts, re-
monſtrances, repliques, & autres voyes par eux
tentées ils s'eſſorçoient d'accabler en ceſte cau-
ſe les Contre-Remonſtrants. Qu'on les voyoit

*Les Procedu-
res que re-
moient les Ar-
miniens pour
s'eſtablir dans
les Eſtats des
Prouinces V-
nies.*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan